CALENDRIER DES CPD

2023

La commission qui statue sur les demandes et les confirmations de dérogation se réunit le jour qui précède la commission d'agrément du CNC. Les décisions de la commission sont systématiquement transmises au CNC avant la tenue de la commission d'agrément.

Toute demande de dérogation doit être obtenue avant le début du tournage.

Les dossiers de demande et de confirmation doivent impérativement être transmis au secrétariat de la commission par courrier électronique à l'adresse suivante :

commission.derogatoire.ccnpc@gmail.com

COMMISSON D'AGREMENT			COMMISSION PARITAIRE DEROGATOIRE		
date de la commission	date limite de dépôt des dossiers		date de la commission	date limite de dépôt des dossiers	
2022			2022		
14-déc	01-déc		13-déc	02-déc	
2023			2023		
date de la commission	date limite de dépôt des dossiers		date de la commission	date limite de dépôt des dossiers	
11-janv.	22-déc.		10-janv	30-déc	
25-janv.	12-janv.		24-janv	13-janv	
8-févr.	26-janv.		07-févr	27-janv	
22-févr.	9-févr.		21-févr	10-févr	
8-mars	23-févr.		07-mars	24-févr	
22-mars	9-mars		21-mars	10-mars	
5-avr.	23-mars		04-avr	24-mars	
19-avr.	6-avr.		18-avr	07-avr	
3-mai	20-avr.		02-mai	21-avr	
17-mai	4-mai		16-mai	05-mai	
31-mai	18-mai		30-mai	19-mai	
14-juin	1-juin		13-juin	02-juin	
28-juin	15-juin		27-juin	16-juin	
12-juil.	29-juin		11-juil	30-juin	
26-juil.	13-juil.		25-juil	13-juil	
Fermeture estivale de la commission paritaire dérogatoire					
06-sept	24-août		05-sept	25-août	
20-sept	07-sept		19-sept	08-sept	
04-oct	21-sept		03-oct	22-sept	
18-oct	05-oct		17-oct	06-oct	
à confirmer	19-oct		31-oct	20-oct	
15-nov	02-nov		14-nov	03-nov	
29-nov	16-nov		28-nov	17-nov	
13-déc	30-nov		12-déc	01-déc	